

Décret n° 2014-22 du 9 janvier 2014 relatif au régime indemnitaire applicable aux agents de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	12/01/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ETS01315771D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028454076

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'indemnité de fonctions et de résultats comprend deux parts : — une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ; — une part tenant [...]

[...] Le ministre de l'économie et des finances, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de [...]

[...]Les montants individuels de la part fonctionnelle et de la part liée aux résultats de l'évaluation et à la manière de servir sont respectivement déter[...]

[...]1984 fixant la liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif prévue au 2° de l'article[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Vu le décret n° 84-38 du 18 janvier 1984 fixant la liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ; Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2014-21 du 9 janvier 2014 fixant les conditions contractuelles applicables aux agents de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ; Vu l'avis du comité technique d'établissement public de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail en date du 18 juillet 2013, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET ETS01315771D du 12 janvier 2014, « Décret n° 2014-22 du 9 janvier 2014 relatif au régime indemnitaire applicable aux agents de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028454076> (consulté le 30 août 2026).